

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW – CODE 01 + Hebdo

Révision de l'offre de services éducatifs à l'enfance

Chaque place à la bonne place!

Québec, le 28 juin 2017. – Faisant suite à l'annonce d'une vaste opération de révision de l'offre de services éducatifs à l'enfance pour répondre aux besoins des familles, des mesures sont mises en place dans le but de faciliter l'atteinte de l'équilibre entre l'offre de places et les besoins des parents, et de favoriser le développement harmonieux du réseau québécois.

Ainsi, un appel de projets à l'intention des centres de la petite enfance (CPE) et des garderies subventionnées et la mise en œuvre de mesures sont annoncés aujourd'hui par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministre de la Famille et ministre responsable de de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, M. Sébastien Proulx.

Appel de projets

D'abord, pour permettre aux services éducatifs à l'enfance de compléter des groupes existants, un appel de projets est lancé à l'intention des centres de la petite enfance (CPE) et des garderies subventionnées. Ceux-ci sont appelés à présenter une demande pour obtenir des places additionnelles dans le but de compléter les groupes d'enfants, en conformité avec les ratios prévus par le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Plus de 300 nouvelles places seront ainsi rendues disponibles.

Mesures pour favoriser l'équilibre territorial

De plus, trois mesures sont proposées aux promoteurs de projets, aux CPE et aux garderies subventionnées pour favoriser, sur une base volontaire, la reprise de places. Les mesures sont les suivantes : une allocation compensatoire pour un retour volontaire de places existantes qui ne sont pas utilisées de façon optimale; une allocation compensatoire pour un retour volontaire de places en réalisation; et la suspension temporaire d'un projet de création de places.

Citation :

« Les mesures annoncées aujourd'hui nous permettront d'assurer la pérennité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de maintenir un équilibre dynamique pour répondre aux besoins des parents. Ainsi, chacune des places sera disponible à la bonne place et nous pourrons atteindre les enfants qui ne fréquentent pas nos services. La révision de l'offre nous permettra d'assurer une meilleure continuité des services éducatifs en misant sur leur complémentarité et leur qualité, et ce, au bénéfice de l'ensemble des enfants qui les fréquentent. »

Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministre de la Famille et ministre responsable de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Faits saillants :

- Aujourd'hui, plus de 232 000 places subventionnées par le Gouvernement du Québec sont offertes par les services de garde éducatifs à l'enfance dans l'ensemble des régions et environ 61 000 places sont offertes par les garderies non subventionnées.
- Pour l'année scolaire 2017-2018, 288 classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé seront offertes sur tout le territoire.
- Rappelons également la présentation, à l'Assemblée nationale le 16 juin dernier, du projet de loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance, un autre geste concret visant à assurer la pérennité du réseau de services de garde de qualité.

Liens connexes

Fiche des faits saillants : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/fait-saillants-chaque-place.pdf>

Site Web du ministère de la Famille : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/revision-offre-services-garde/Pages/index.aspx>

– 30 –

Source :

Marie B. Deschamps
Attachée de presse
du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,
ministre de la Famille
et ministre responsable de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
418 644-0664